



VNF
DT NORD-EST
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT VNF - DT Nord-Est
169 rue Newcastle CS 80062
54036 NANCY Cedex
cfdt.syndicats.oh.dtne@vnf.fr

Comité Social d'Administration du 22 mars 2024

Présents :

P.Debrière, S.Martin, B.Jacques, P.Thomas, V.Bels, P.Sabon, L.Neuville, L.Wiatt, S.Jouin, F.Marnat, L.Neuville, S.Undreiner, O.Mougeot

Questions diverses

A la suite des déclarations liminaires, la Direction a apporté les éléments de réponses concernant la mise en œuvre du COP.

✚ La transformation s'étalera au-delà de l'année 2030. S'il est vrai que certains centres seront fermés, cela se passera sur un temps long. Le schéma de la maintenance prévoit 6 CMI dont l'implantation géographique précise n'est pas encore stabilisée. Ainsi le CMI de la Moselle sera quelque part entre Pont à Mousson et Thionville... La Direction a bien conscience que l'incertitude génère de l'inquiétude sauf à ne rien changer. De fait certains agents verront leur trajet domicile travail s'allonger et d'autre le verront diminuer et ce quel que soit le site retenu. Jusqu'au jour du déménagement tous les sites et centres seront maintenus et entretenus normalement. La Direction indique avoir le souci d'accompagner les personnels dans la transformation.

✚ Selon la Direction la transformation est nécessaire et vitale pour le développement de VNF. Le devenir des UTI n'est pas remise en cause, même si leurs missions vont être recentrées. Les CMI seront placés sous l'autorité des UTI sous la direction d'un A+.

✚ Dans ce contexte, la Direction indique qu'elle est interpellée directement par les personnels lors des déplacements et au sein des arrondissements comme au SG très récemment.

✚ Les représentants CFDT-VNF ont demandé et obtenu l'ouverture d'un poste de saisonnier pour le tunnel de Ham ainsi que 3 recrutements à durée déterminée pour pallier les absences liées à des congés de maladie sur le canal des Ardennes.

✚ Concernant les OPA de Verdun, ceux-ci verront leurs fiches respectives modifiées à la suite de la réalisation de missions supplémentaires.

Les représentants CFDT-VNF ont insisté qu'au-delà de la transformation et des réorganisations ce sont surtout les pertes de missions qui sont anxiogènes et qui ont des effets néfastes sur le moral des agents. De même, étaler les réorganisations sur une période de 10 ans n'est pas plus rassurant et inscrit notre DT dans la réorganisation permanente.

✚ CSSCTL

La Direction souhaite modifier la composition de la CSSCT L en permettant à un représentant CGT de siéger en tant que titulaire, alors que ce dernier ne siège pas au CSA L. Ceci est contraire à la réglementation d'une part, et par ailleurs si la composition était jugée non conforme, cela entacherait d'illégalité toutes les avis rendus par la CSSCT L. Devant les arguments développés par **les représentants CFDT-VNF** et devant l'opposition de l'ensemble des représentants du personnel, la Direction se réfugie derrière la position du Siège de Béthune mais a toutefois pris l'engagement de reporter la prochaine réunion de la CSSCT en attendant la décision définitive.

✚ Règlement intérieur

La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIVE) implique de modifier les plannings, du fait de la création de l'IOT cycle (indemnité liée au cycle de travail). L'IOT cycle remplace ISH. Lors des remplacements d'agents, la compensation sera faite en IHTS (heures supplémentaires) ou récupérées. Pour autant, des règles doivent être partagées pour permettre que les heures de récupération soit prises au fil de l'eau dans les mois suivants la réalisation.

Pour exemple, **les représentants CFDT-VNF** souhaitent laisser le libre choix aux agents entre le paiement ou la récupération des IHTS (heures supplémentaires) en dehors de toute incitation. Ils rappellent aussi que la date limite de prise des repos récupérateurs doit être fixée au 31 mai de l'année N+1 afin de mieux gérer les attendus annuels (soldes des congés, gérer les nécessités de service, etc.). Au regard de la complexité du dossier et des interactions sur la gestion des plannings, un Groupe de Travail CSA est créé et sera piloté par M. Dupras. Ce GT se réunira autant que nécessaire pour cerner toutes les conséquences et permettre de trouver des solutions pérennes.

Les représentants CFDT-VNF sont favorables à une telle démarche et s'impliqueront dans le GT.

✚ Les équipes IDEE sur un cycle de 38H15 doivent bénéficier de 15,5 RTT et non 15 RTT comme actuellement. **Les représentants CFDT-VNF** ont demandé que la demi-journée perdue en 2023 soit récupérée. La direction a acté que les équipes IDEE du CMRE, CMRO, MA et CDV auront en 2024 les 15,5 RTT acquis plus la demi-journée perdue en 2023 soit 16 RTT en 2024.

Point CMRE

La modification de l'organisation interne de l'UTI a été présentée. Il s'agit d'un transfert d'un poste du pôle « EEGH » vers le pôle « IEDD » au regard de la réalité des missions réalisées, qui relèvent de l'ingénierie.

Les représentants CFDT-VNF ont voté favorablement, soit 6 voix sur 10.

✚ Création d'une fonction d'adjoint au chef de pôle EEGH

Il s'agit de rattacher le poste de chef de PC d'Einville au pôle « EEGH » et de transformer ce poste en « adjoint du chef de pôle ». Il s'agit d'une régularisation au regard des tâches réalisées par l'agent et de sa montée en compétence à la suite d'une promotion de C en B.

Les représentants CFDT-VNF ont voté favorablement soit 6 voix sur 10.

Point UTI Moselle

La modification de l'organigramme présentée est motivée par une reconnaissance de l'expertise de l'UTI dans la gestion du domaine et du contrôle de l'occupation du domaine, et par sa connaissance du terrain.

L'UTI représente VNF dans ses relations avec les associations, les entreprises, les élus etc. Ce rôle important sera maintenu et ADVE se chargera de l'instruction administrative des demandes et des conventions.

Pour autant, le projet fait apparaître ; le regroupement deux postes en un. Il s'agit d'un poste « surveillance du domaine » dont une partie des missions notamment l'instruction sera rattachée à ADVE. Cela permettrait de soi-disant renforcer la fonction de « référent territorial ». Selon **les représentants CFDT-VNF**, centraliser les tâches d'instruction ADVE est une erreur. Cela contribue à appauvrir les UTI. La rationalisation laisse entendre des gains d'efficacité. Insinuer que la Direction connaît précisément le travail de chacun des personnels est un biais qui déforme la réalité du travail qui est réalisé réellement au quotidien.

Pourtant toutes les petites tâches effectuées de manière invisible par les agents contribuent à la bonne marche du service quand bien même elles ne font pas parties de leur cœur de métier. La centralisation ne vise que l'objectif de réductions des effectifs. En supprimant les référents, interlocuteurs désignés, la Direction oublie une partie du travail qui de fait sera reportée sur ceux qui restent. C'est un mécanisme qui met les personnels en surcharge de travail et les plonge dans la souffrance et le stress. Ce processus est devenu monnaie courante au sein de notre DT. **Les représentants CFDT-VNF** ne peuvent soutenir favorablement un projet conduisant à une ou des suppressions de postes, qui entraîneront une dégradation des conditions de travail actuelles et un déséquilibre dans l'organisation pour tous les acteurs impactés.

Les représentants CFDT-VNF ont voté défavorablement. Le projet ayant été rejeté à l'unanimité par les représentants du personnel, il sera représenté lors d'un second passage en CSA L.